



Maçon/ne CFC, édiction

Maçon/ne CFC

SWISSDOC 0.430.18.0, 5.430.3.0, n° 51008

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Audition: 13 novembre 2023

Édiction: 5 juin 2024

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2025

Procédure de qualification, certificat et titre: 1^{er} janvier 2028

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de maçon/ne CFC du 14 septembre 2010 (51006).

Le plan de formation sera disponible sur le site internet de www.baumeister.ch et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.